Résolution sur la stratégie contre une pandémie de grippe

2005/2627(RSP) - 07/11/2005

Le Conseil a reçu des informations actualisées de la Commission sur la situation concernant la propagation de la grippe aviaire et une éventuelle pandémie de grippe. Il a pris acte d'un rapport sur l'avancement des travaux d'établissement d'un plan d'action de l'UE et sur la fourniture d'une assistance aux pays tiers.

Dans ses conclusions, le Conseil s'est félicité des travaux fructueux menés jusqu'ici. Il a noté que les ministres de la santé avaient conclu, à l'issue de leur réunion informelle, qu'il était essentiel que l'action des États membres de l'UE soit efficacement coordonnée, qu'une communication claire, calme et cohérente était indispensable et que la coopération internationale avec l'OMS devait se poursuivre.

Le Conseil a noté que les ministres de la santé attendaient en outre avec intérêt un nouvel examen de la question lors de la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" du 9 décembre. Il a également pris note de l'intention qu'a la Commission d'adopter, avant le Conseil du 9 décembre, une communication concernant la préparation à une pandémie de grippe et les plans d'intervention communautaires (actualisation du document de mars 2004), et une communication portant sur le renforcement de la coordination concernant la planification générique dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence en matière de santé publique.

Le Conseil s'est félicité du document initial concernant les principes et priorités destinés à orienter l'assistance aux pays tiers, ainsi que de la poursuite, en collaboration avec la Commission, des travaux visant à élaborer un plan global pour faire face aux menaces de la grippe aviaire et d'une pandémie de grippe humaine. Le Conseil souhaite que ce plan global soit mis au point aussi rapidement que possible. Il s'est également félicité que la Commission et les États membres aient mis l'accent sur les besoins des pays tiers et sur la nécessité de soutenir par leur action les rôles, mandats et priorités respectifs des organisations multilatérales compétentes (FAO, OIE, OMS) ainsi que du coordinateur du système des Nations unies, M. David Nabarro, en particulier dans la perspective de la réunion de l'ONU qui se tiendra à Genève du 7 au 9 novembre 2005.

Le Conseil a décidé à nouveau qu'il suivrait de près l'évolution de la situation et reviendrait sur cette question si la situation l'exigeait.